

Nouvelle attribution de subventions aux associations culturelles

M. l'Adjoint ROIGNOT, Rapporteur : Il est proposé d'attribuer des subventions aux associations culturelles suivantes :

1 - APACA - Association pour la Promotion des Arts et des Cultures d'Afrique

L'APACA organise la 7^{ème} édition du festival de films africains *Lumières d'Afrique*, du 10 au 18 novembre prochain. L'association bisontine a obtenu une subvention de 2 500 € lors du Conseil Municipal du 22 mars 2007.

L'association était, initialement, également soutenue par la Ville pour le caractère de solidarité internationale de son projet. Compte tenu de la qualité croissante de la programmation de ce festival et pour le bon déroulement de son édition 2007, il est proposé d'apporter un soutien complémentaire à l'association.

2 - Compagnie d'Auteurs «Faites un Voeu» : soutien à la production du documentaire de Jean-Michel PLOUCHARD sur le projet d'Odile DUBOC *La Pierre et les Songes*

Le 9 septembre dernier, se déroulait à la Citadelle de Besançon une présentation du travail chorégraphique d'Odile DUBOC *La Pierre et les Songes*, avec la participation exceptionnelle de 300 danseurs amateurs.

Jean-Michel PLOUCHARD réalise actuellement un documentaire sur ce projet intitulé *La Pierre et les Songes 52'*. Photographe, infographe, vidéaste, il a réalisé *Paroles de danses*, une série d'une vingtaine de portraits de chorégraphes contemporains, co-produits par le Centre National de la Cinématographie et Arte.

Ce documentaire apportera un éclairage particulier sur le travail d'Odile DUBOC mais également sur Besançon et sa citadelle ; il est proposé de soutenir la Compagnie d'Auteurs «Faites un Voeu» pour la production de ce film.

3 - Soutien complémentaire à l'Association Elektrophonie

Lors du Conseil Municipal du 22 mars 2007, l'Association Elektrophonie a obtenu une subvention de 5 000 € au titre de son fonctionnement et 3 000 € au titre de l'organisation, le 1^{er} juin, dans le cadre de l'année Vauban, de *Citadelle Electronique*, concert à la Citadelle de six artistes dressant un panorama des différents courants de musique électronique, dont le Mexicain Murcof et la Bisontine Judith Juillerat.

Les actions de l'association se sont confirmées en juillet avec la nouvelle édition du festival *Nuit Bleue* organisé à la Saline Royale d'Arc-et-Senans avec la participation exceptionnelle de Pierre HENRY.

Il est important de conforter le travail de l'association sur le terrain des musiques électroniques et de permettre à Elektrophonie de travailler à la préparation d'une 2^{ème} édition de l'événement bisontin, *Citadelle Electronique*, par l'attribution d'une subvention complémentaire.

4 - Serious Road Trip, *Le Mur* (arts de la rue et du cirque)

A la suite de projets humanitaires internationaux, notamment en Palestine, la Compagnie Serious Road Trip, spécialisée dans les arts de la rue et les techniques circassiennes, a conçu une proposition artistique sur la thématique du mur et de la séparation.

Il est proposé de soutenir leur projet de création.

5 - Atelier musical Divertimento

L'Association Divertimento exerce son activité dans le cadre de la formation musicale.

Pour lui permettre d'accéder au soutien de l'Agglomération et d'entrer dans l'intégralité des critères de financement de la Ville de Besançon en 2008, il est proposé d'accorder une subvention à l'association à titre expérimental.

Ainsi il est proposé au Conseil Municipal :

- d'attribuer une subvention complémentaire de 2 500 € à l'association APACA pour l'édition 2007 du Festival *Lumières d'Afrique*.

- de subventionner la Compagnie d'Auteurs «Faites un Voeu» pour la réalisation du documentaire *La Pierre et les Songes 52'* de Jean-Michel Plouchard sur le projet d'Odile Duboc, à hauteur de 3 000 €,

- d'apporter une contribution complémentaire à l'Association Elektrophonie dans le cadre de ses activités et de son fonctionnement à hauteur de 4 500 €,

- d'attribuer une subvention à l'Association Serious Road Trip pour sa création *Le Mur*, à hauteur de 2 000 €,

- de soutenir l'atelier musical bisontin Divertimento à hauteur de 400 €.

En cas d'accord, la dépense totale, soit 12 400 €, sera imputée au chapitre 65.30/6574 CS 41000 qu'il conviendra d'abonder par les transferts de crédits et le virement de crédits suivants :

. 2 000 € en provenance du chapitre 011.324/6042.6002 CS 41042

. 1 923 € en provenance du chapitre 011.30/6236 CS 41000

. 1 000 € en provenance du chapitre 65.33/6574 CS 41010.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 5, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 13 novembre 2007.